COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 04 octobre 2023

DEL20231004_107

L'an deux mil vingt-trois, et le quatre octobre à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle polyvalente à LA MURAZ, sur convocation adressée à tous ses membres, le 28 septembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la CCA&S.

Conseillers en exercice : 32
Présents : 19 puis 20 à partir de 19h30 et 21 à 19h50
ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN (à partir de 19h50), Laurent CHIORINO (à partir de 19h30), Ludovic WISZNIEWSKI ;
NANGY : Laurent FAVRE, Rodolphe ARNOULD ;
PERS-JUSSY : Isabelle ROGUET, Patrice DOMPMARTIN, Valérie VACHOUX ;
REIGNIER-ÉSERY : Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Lucas PUGIN, Denise GÉRELLI-FORT, Isabelle SAGE ;
SCIENTRIER : Patricia DÉAGE ;
Pouvoirs : 4
Absents excusés avec procuration : Dominique BRAND, Michel BRANTUS, Frédéric CHABOD, Billy MARQUET ;
Absents excusés : Sophie BIOLLUZ, David DE VITO, Didier EISACK, Anne-Marie LALLIARD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI ;
Absente : Élise RIONDEL.
Secrétaire de séance : Gianni GUERINI.

DEL20231004_107 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU les articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
VU les délibérations du Conseil communautaire n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020 et n°2021 09 099 du 03 novembre 2021, ainsi que DEL 2022 029 du 10 mars 2022 ;

Conformément aux articles L5211-1, L5211-2, L2122-22, ainsi que L2122-23 du CGCT, et en vertu de la délibération n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020, portant délégations à Monsieur le Président, complétée par les délibérations n°2021 09 099 du 03 novembre 2021 et DEL 2022 029 du 10 mars 2022, le Conseil communautaire qui reconnaît en avoir pris connaissance :

- **EST INFORMÉ** des décisions suivantes prises depuis le 18 juillet 2023 :

DÉCISION	DATE	OBJET	Transmission en Sous-Préfecture et publication
DEC 2023-15	26/09/2023	Approbation de l'offre de la société "AGYSOFT", pour la mise à disposition du progiciel de gestion de l'achat public "MARCO", d'un montant de 7 362,40 € Hors Taxes (HT), **soit 8 834,88 € Toutes Taxes Comprises (TTC) pour l'année N** et d'un montant **de 3 562,40 € HT soit 4 274,88 € TTC pour l'année N+1 et N+2**	27/09/2023

Le Secrétaire de séance
Monsieur Gianni GUERINI

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/10/2023
Publié, le 12/10/2023